



Attribution d'un doctorat honoris causa 2026

Procédure

Approbation par Me Jean-François Primeau

Entrée en vigueur le 11 février 2026

Modifications :

Sources : *Politique d'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec et Directive concernant l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec.*

Préambule

1. Objectif

L'Université du Québec décerne un doctorat honoris causa à des personnes dont le mérite exceptionnel justifie un témoignage public d'appréciation et d'estime.

Peuvent recevoir ce témoignage des personnes qui se signalent par la haute distinction de leur carrière ou de leur œuvre, plus spécifiquement, de leur carrière universitaire, professionnelle ou scientifique dans quelque domaine que ce soit, ou de leur œuvre sociale, culturelle, artistique ou humanitaire.

Deux types de doctorats peuvent être conférés :

- a) le doctorat *honoris causa* faisant mention de la discipline ou du champ d'études dans lequel les personnes se sont particulièrement illustrées;
- b) le doctorat *honoris causa* sans mention.

Chaque établissement peut attribuer un ou plusieurs doctorats *honoris causa*.

L'Université TÉLUQ souhaite en conséquence procéder à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* à tous les deux ans, soit aux années paires.

2. Champ d'application

La procédure s'applique lorsque l'Université TÉLUQ procède à l'attribution d'un doctorat *honoris causa*.

Elle s'applique en conformité avec la *Politique d'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec* et avec la *Directive concernant l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec*.

3. Procédure

3.1 Calendrier

Avant le 30 septembre qui précède l'année au cours de laquelle une procédure est tenue, le secrétaire général propose un calendrier d'activités à la direction générale pour qu'ils en conviennent.

3.2 Appel de candidatures dans l'Université

Le secrétaire général procède, conformément au calendrier établi, à un appel de candidatures parmi le corps professoral de l'Université. L'appel de candidatures est substantiellement constitué selon ce prévu à l'annexe 3.

Le dossier de proposition d'une candidature comprend :

- a) une déclaration d'environ deux pages explicitant le parcours exceptionnel de la candidate, du candidat; sa contribution artistique, scientifique, sociale ou intellectuelle; la reconnaissance qu'elle, il a obtenue de ses pairs et de son milieu;
- b) tout autre document jugé pertinent.

3.3 Comité de sélection

3.3.1 Mandat

Le comité de sélection a pour mandat :

- D'évaluer les candidatures retenues selon les critères qu'il s'est définis;
- De recommander une candidature pour être soumise à la commission des études puis au conseil d'administration pour recommandation à l'Assemblée des gouverneurs;
- Le comité peut évaluer, avec les candidatures qu'il a reçu à la suite de l'appel de candidatures, toute autre candidature qu'il juge pertinente.

3.3.2 Composition

Le comité est composé de :

- La directrice générale;
 - Le directeur de l'enseignement et de la recherche;
 - Une personne diplômée désignée par la directrice générale, de préférence, parmi les grandes diplômées, grands diplômés des années précédentes;
 - Une direction de département choisie par celles-ci ou, à leur choix, une personne professeure qu'elles désignent;
 - Une personne étudiante désignée par l'AÉTÉLUQ;
- Le secrétaire général en assure le soutien

3.3.3 Fonctionnement

Ce comité établit son mode de fonctionnement.

Il est présidé par la direction générale.

Le secrétaire général en assure le soutien.

4. Soumission de la candidature

La candidature retenue est soumise à l'Assemblée des gouverneurs conformément à la Politique d'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec et la Directive concernant l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec.

5. Entrée en vigueur

La présente procédure entre en vigueur le 11 février 2026.

Annexe 1. Calendrier

Calendrier 2026

- Finalisation de la procédure : 10 février 2026
- Appel de candidatures : 17 février 2026
- Date limite de candidatures : 19 mars 2026
- Rencontre du comité : semaines des 23 et 30 mars 2026
- Vérification de l'admissibilité du candidat avec la présidence de l'UQ (15 avril) et vérification de l'intérêt avec la personne candidate retenue 8 avril 2026
- Vérifications, tels les antécédents judiciaires et préparation du dossier de candidature (30 avril) 14 avril 2026
- Dossier soumis à la commission des études pour avis, lors d'une séance extraordinaire À déterminer
- Dossier soumis à une réunion du conseil d'administration : 21 avril 2026
26 mai 2026
- Envoi du dossier au secrétariat général de l'UQ : 31 mai 2026
- Dossier soumis à l'Assemblée des gouverneurs : Juin 2026

Annexe 2 . Récipiendaires

TÉLUQ – Doctorats honorifiques

Liste des récipiendaires

- | | |
|------|--|
| 1999 | Sir John Daniel
Président du Commonwealth of Learning et l'un des fondateurs de la TÉLUQ, Vancouver, C.-B. |
| 2001 | M. Alban D'Amours
Ancien président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Québec |
| 2003 | M. Valdiodio Ndiaya
Directeur de l'École Normale Supérieure, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal |
| 2006 | M. Manuel Castells
Professeur à Universitat Oberta de Catalunya Barcelone, Espagne, et à University of Southern California Los Angeles, Californie, É.-U. |
| 2007 | Mme Brenda Gourley
Vice-chancelière, The Open University, Milton Keynes, Royaume-Uni |
| 2008 | M. Jacques Lacoursière
Grand historien québécois, Québec |
| 2013 | M. Fernand Grenier
Géographe émérite, historien, professeur et premier directeur général de la TÉLUQ |
| 2017 | M. Robert Brien
Professeur retraité du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval |
| 2019 | M. Serge Bouchard
Anthropologue, auteur et animateur |
| 2022 | Mme Nahid Aboumansour
Directrice générale de Petites-Mains |
| 2022 | M. Gilles Vigneault
Poète, auteur de contes et de chansons, auteur-compositeur-interprète québécois |
| 2024 | Mme Louise Harel
Femme politique, députée et ministre au gouvernement du Québec |

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Préambule.....	1
1. Objectif.....	1
2. Champ d'application	1
3. Procédure.....	2
5. Entrée en vigueur.....	3
Annexe 1. Calendrier	4
Annexe 2 . Récipiendaires	5